

108275 - Prier pour le Prophète quand son nom est mentionné au cours d'une prière obligatoire ou surérogatoire

question

Si on récite au cours de la prière un verset dans lequel le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) est mentionné, doit on prier pour lui? Cela est il étranger aux rites de la Prière sauf dans le tashahhoud (ultime acte) où cette prière est bien prévue? Serait elle à prononcer exclusivement là?

la réponse favorite

«Il faut ne pas le faire dans une prière obligatoire car cela n'a pas été rapporté du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui). En revanche, il n' y a aucun mal à le faire dans une prière surérogatoire car le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) avait l'habitude dans ses prières nocturnes, de s'arrêtait à chaque verset incitant à la glorification d'Allah, pour Le glorifier, et à chaque verset incitant à Lui demander la protection, pour demander protection, et à chaque verset incitant à interroger pour interroger..Prier pour lui relève de ce chapitre. Allah est le garant de l'assistance.»